

Poste de Coordonnateur PAS

RS 2026

Béatrice CHAMPROUX, IEN Ecole Inclusive
Thomas CLEVEDE, IEN Ecole inclusive

Le PAS, l'Acte II de l'École Inclusive

- **Le Cadre :** Issu de la Conférence Nationale du Handicap (2023) et du BO du 4 septembre 2025.
- **L'Ambition :** Passer d'une logique de compensation (attente de l'AESH) à une logique d'accessibilité immédiate.
- **Enjeu de Service Public :** Une réponse de proximité, souple et réactive, pour les familles et les enseignants.
- **Territorialisation :** Un déploiement progressif en Essonne à la RS 2026 puis Généralisation 2027 pour un maillage au plus près des besoins.

Références

[PAS \(BO du 04/09/2025\)](#)
[Cahier des charges PAS](#)

Un changement de paradigme pour l'élève

- **Fin de la "barrière" MDPH :** Le PAS intervient dès l'identification du besoin, sans attendre une notification administrative.
- **Priorité à l'autonomie :** Favoriser les aménagements pédagogiques et le Matériel Pédagogique Adapté (MPA) plutôt que l'aide humaine systématique.
- **Réactivité :** Un objectif de réponse rapide pour stabiliser le parcours de l'élève.

Un Binôme Opérationnel Mixte

- **L'union des expertises :** Le coordonnateur (Enseignant spécialisé à temps plein) travaille en tandem avec un éducateur spécialisé (secteur médico-social à temps plein).
- **Leur mission :** Expertiser les besoins, conseiller les équipes pédagogiques du premier et du second degré, et mobiliser les ressources du territoire (EMAS, SESSAD, associations).
- **Un lieu ressource :** Le PAS est un point d'accueil physique identifié (souvent en collège) pour les familles et les professeurs.

Une Gouvernance de proximité (Le Trio de Pilotage)

- **Un pilotage stratégique : IEN / Chef d'Établissement / Directeur d'Organisme Médico-Social.**
- **Rôle :** Arbitrer les situations complexes et garantir l'équité des moyens sur le bassin.
- **Fluidité :** Une coordination qui évite le "mille-feuille" administratif pour se concentrer sur la solution.

Un rôle d'expert et d'ingénieur pédagogique

- **Sortir de la classe, rester dans la pédagogie :** Vous n'êtes plus devant une seule classe, vous rayonnez sur tout un territoire.
- **Conseiller et former :** Devenir la personne-ressource pour vos pairs, accompagner le geste enseignant et diffuser les bonnes pratiques d'accessibilité.
- **Autonomie et Initiative :** Vous analysez, vous proposez et vous déclenchez des solutions concrètes (MPA, adaptations).

Au cœur d'un réseau partenarial riche

- **Interface stratégique** : Travail quotidien avec les partenaires médico-sociaux (éducateurs, psychologues, paramédicaux).
- **Médiation** : Un rôle pivot dans le dialogue avec les familles pour apaiser les tensions et construire des solutions de progrès.
- **Richesse humaine** : Un poste qui permet de décloisonner les institutions et de travailler en équipe pluriprofessionnelle réelle.

Développement professionnel & Perspectives

- **Montée en compétences** : Maîtrise des outils numériques adaptés, ingénierie de coordination, conduite de réunion, pilotage par la donnée (LPI).
- **Tremplin de carrière** : Un poste exposé et valorisé (liens directs avec l'IEN et les chefs d'établissement), idéal pour préparer des fonctions de conseil (CPC, ASH) ou d'encadrement.

Devenir Coordonnateur PAS : Procédure et Conditions

• Un poste accessible à tous

- Ouvert à **tous les enseignants du 1er degré** (titulaires ou non du CAPPEI).
- Nomination à **Titre Définitif (TD)**.
- Statut : Poste à exigences particulières (Habilitation départementale).

• Le processus de sélection (Habilitation)

- **Référentiel** : Fiche de poste
- **La Commission** : Entretiens menés par un binôme **IEN EI et CPC EI**.

• Structure de l'entretien (45 min)

- **Temps 1** : Parcours professionnel, CV et motivations.
- **Temps 2** : Projection dans les missions.
- **Temps 3** : Restitution de l'étude de cas (analyse des besoins, connaissance du cadre et des acteurs, positionnement de coordonnateur).

• Mouvement départemental

- Une fois l'habilitation obtenue, participation au mouvement sur les postes typés "Exigences Particulières".
- Nomination prononcée au barème parmi les candidats habilités.

Devenir Coordonnateur PAS : Procédure et Conditions

Fiche de poste disponible dans la circulaire

Conditions particulières d'exercice :

Indemnités de 4 400 euros brut par an

Indemnité d'enseignant spécialisé pour les détenteurs du CAPPEI (ou équivalent du CAPPEI)

Résultat Liste d'aptitude: Les résultats de la liste d'habilitations sont publiés le **23/03/2026** et l'habilitation est valable pour une durée de 3 ans.

Bilan des 100 premiers pôles

- **Une forte sollicitation :** Plus de 4 300 demandes en 9 mois, prouvant l'attente réelle du terrain (61% venant des établissements).
- **Efficacité de l'accessibilité :** 70% des réponses concernent des aménagements pédagogiques immédiats.
- **Satisfaction :** Un système jugé plus lisible par les familles et plus réactif pour les directeurs d'école.

Pour plus d'informations:

Circonscriptions	Ecole inclusive Ouest	Ecole inclusive Centre	Ecole inclusive Est
Coordonnées	Boulevard de France - Georges Pompidou, 91000 EVRY COURCOURONNES		
Courriel	ce.0911722c@ac-versailles.fr	ce.0911731m@ac-versailles.fr	ce.0912234j@ac-versailles.fr
Téléphone	01 69 47 91 01	01 69 47 91 02	01 69 47 91 01
Secrétaire	Sandrine LACOMBE et Amandine SAISON		
Inspectrices de l'Education nationale	Béatrice CHAMPROUX	Christelle LE RUYET	Thomas CLEVEDE
Conseillers pédagogiques	Pascale BULLIER Pascale.Bullier@ac-versailles.fr Marie Pierre DREANO Marie-Pier.Dreano@ac-versailles.fr Véronique SETTINERI Veronique.Settineri@ac-versailles.fr	Amélie BELHADJ Amelie.Belhadj@ac-versailles.fr Frédéric HELD Frederic.Held@ac-versailles.fr Stéphanie MIMOUNI-MOINARD Stephanie.Mimouni@ac-versailles.fr	Sandrine CRIBEILLET Sandrine.Cribellet@ac-versailles.fr Damien HARLAY Damien.Harlay@ac-versailles.fr Julien MOREAU Julien.Moreau1@ac-versailles.fr